Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le 10/09/2026
ID : 062-216207365-20260909-DEC2026_118-AI

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA POSE D'UN REGARD RUE DU FIEF

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2026-08 du 21 mars 2026 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la pose d'un regard suite à la suppression du mât d'éclairage public.

Vu la proposition reçue par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES (3 Zone porte d'Estaires 59480 LA BASSEE), un devis relatif à la pose d'un regard rue du Fief, pour un montant total de **1082.28 €** TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 09 septembre 2026 **DEC2026_118**

Le Maire,
Pierre-Luc RAVET

DGS